

Terms and Conditions of Sale

The following terms and conditions of sale (**Terms and Conditions of Sale**) apply to all sales by Boehringer Ingelheim (Canada) Ltd./Ltée (**BICL**) of products manufactured or distributed by BICL (**Products**).

Approved Purchasers

BICL will sell Products only to persons who have been approved by BICL and agree to comply with the Terms and Conditions of Sale (**Approved Purchasers**).

BICL reserves the right, in its sole discretion, to refuse to grant a person status, or to revoke a person's status, as an Approved Purchaser.

Authorized Distributors

Approved Purchasers who have been so authorized by BICL may act as wholesalers of *Products* (**Authorized Distributors**).

BICL reserves the right, in its sole discretion, to refuse to grant an Approved Purchaser status, or to revoke an Approved Person's status, as an Authorized Distributor.

Resale Restrictions

Approved Purchasers

Approved Purchasers (other than Authorized Distributors) may sell Products only to retail customers in Canada in accordance with the Terms and Conditions of Sale. Approved Purchasers (other than Authorized Distributors) may not sell Products to any person who they know or suspect, or reasonably should know or suspect, will resell the Products to another person.

Authorized Distributors

Authorized Distributors may sell Products only to Approved Purchasers in accordance with the Terms and Conditions of Sale. BICL may, from time to time, advise Authorized Distributors of the identity of those persons who are or who have ceased to be Approved Purchasers.

Licence to Sell Products Limited to Canada

Each Approved Purchaser and each Authorized Distributor acknowledges that the purchase by it of Products from BICL (or from Authorized Distributors as the case may be) confers on it a licence to sell Products in Canada only and that exporting Products from Canada may violate intellectual property rights in other jurisdictions, including the United States of America.

Export Restrictions

No Approved Purchaser and no Authorized Distributor may, directly or indirectly:

- (a) export Products from Canada to any other jurisdiction in any capacity, including as an agent for any other person;
- (b) sell or otherwise transfer Products for export from Canada to any other jurisdiction; or
- (c) sell or otherwise transfer Products to any person who it knows or suspects, or reasonably should know or suspect, will:
 - (1) export Products from Canada to any other jurisdiction in any capacity, including as an agent for any other person; or
 - (2) sell or otherwise transfer Products for export from Canada to any other jurisdiction.

Audit and Inspection

BICL may, at any time and without prior notice, inspect and audit the sales records of any Approved Purchaser or Authorized Distributor for the purpose of determining whether the Approved Purchaser or Authorized Distributor has complied with the Terms and Conditions of Sale. Each Approved Purchaser and Authorized Distributor will co-operate fully with BICL and any independent accountants or other persons hired by BICL to conduct any such inspection or audit.

Suspension or Restriction of Sales

If BICL has reasonable grounds for believing that any Approved Purchaser or Authorized Distributor has not complied with the Terms and Conditions of Sale, BICL may revoke that person's status as an Approved Purchaser or Authorized Distributor or restrict the amount of Products that that Approved Purchaser or Authorized Distributor may purchase.

Reports of Sales

Each Authorized Distributor must report to BICL or a third party designated by BICL from time to time (eg, IMS Health) all its sales of Products. Each Approved Purchaser consents to each Authorized Distributor providing such information to BICL or a third party designated by BICL. BICL will advise Authorized Distributors from time to time of the format and timing of these reports. BICL will hold in confidence all such information reported to it by Authorized Distributors and use such information solely for the purposes of determining whether Approved Purchasers and Authorized Distributors have complied with the Terms and Conditions of Sale.

Prices

Product list prices are subject to change without notice. Products will be invoiced at Product list prices in effect on the date that the order for Products is accepted. BICL makes no suggestion concerning resale prices.

All Product list prices are exclusive of the tax exigible under Part IX of the Excise Tax Act (Canada) (GST) and any other sales or similar taxes, duties or levies.

Minimum Order Value

The minimum order value for direct orders from BICL is \$5,000 net. Hospitals, governments and non-profit organizations are exempt from this restriction.

Terms of Sale

Unless otherwise specified on the invoice, terms of sale are net 30 days from the date of invoice. Overdue amounts may be subject to a monthly service charge specified by BICL from time to time.

Warranty

Each Product has been formulated, processed and packaged to meet BICL's exacting standards. BICL cannot control, however, the conditions or circumstances under which a Product may be administered. BICL warrants the identity and quality of the ingredients of each Product and that each Product is in compliance with federal food and drug regulations at the time of shipment.

Repackaging

BICL cannot furnish new labels, empty cartons or containers for any purpose.

Transportation

All orders will be shipped prepaid by BICL's choice of carrier. If an Approved Purchaser or Authorized Distributor requests a method of transportation that is more expensive than BICL's choice of carrier, the additional cost will be charged to the Approved Purchaser or Authorized Distributor. Each Product is thoroughly inspected before shipping to ensure proper packaging and order accuracy. BICL will not be liable for any failure to deliver due to causes beyond BICL's control, including, but not limited to, strikes or contingencies of manufacturing.

Claims for Damages, etc.

Any damages (apparent or concealed), shortages, losses, pilferage, loss in transit or incorrect shipments of Products must be reported to the BICL Account Management Centre at 1.800.263.BICL(2425) within five working days of receipt to obtain a Return Authorization before the Product is returned. The items, quantity and reason for returning the Products in question must be noted on the delivery slip at the time of receipt of the shipment, otherwise the carrier will not recognize the claim. A copy of the delivery slip, referencing the invoice number, must be included with the returned Products. Products must be returned to BICL at 5180 South Service Road, Burlington, Ontario L7L 5H4 within ten working days from the reported claim.

Products returned without the documentation or beyond the allowable period set out in the preceding paragraph will be ineligible for credit or replacement and will not be returned.

MODALITÉS ET CONDITIONS DE VENTE

Les modalités et conditions de vente suivantes (les « **modalités de vente** ») s'appliquent à toutes les ventes par Boehringer Ingelheim (Canada) Ltd./Ltée (**BICL**) de produits fabriqués ou distribués par BICL (les « **produits** »).

Acheteurs approuvés

BICL vendra les produits uniquement aux personnes qu'elle a approuvées et qui ont accepté de se conformer aux modalités de vente (les « **acheteurs approuvés** »).

BICL se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de refuser d'accorder le statut d'acheteur approuvé à une personne ou de révoquer le statut d'acheteur approuvé d'une personne.

Distributeurs autorisés

Les acheteurs approuvés qui ont été autorisés par BICL peuvent agir à titre de grossistes de produits (les « **distributeurs autorisés** »).

BICL se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de refuser d'accorder le statut de distributeur autorisé à un acheteur approuvé ou de révoquer le statut de distributeur autorisé à un acheteur approuvé.

Restrictions relatives à la revente

Acheteurs approuvés

Les acheteurs approuvés (autres que les distributeurs autorisés) peuvent vendre des produits uniquement aux acheteurs au détail du Canada conformément aux modalités de vente. Les acheteurs approuvés (autres que les distributeurs autorisés) ne peuvent pas vendre de produits à toute personne qui, selon ce qu'ils savent ou soupçonnent, ou devraient raisonnablement savoir ou soupçonner, revendra les produits à une autre personne.

Distributeurs autorisés

Les distributeurs autorisés peuvent vendre des produits uniquement aux acheteurs approuvés conformément aux modalités de vente. BICL peut, à l'occasion, informer les distributeurs autorisés de l'identité des personnes qui sont ou ne sont plus des acheteurs approuvés.

Licence de vendre des produits limitée au Canada

Chaque acheteur approuvé et chaque distributeur autorisé reconnaissent que l'achat par lui de produits de BICL (ou de distributeurs autorisés, selon le cas) lui confère une licence de vendre les produits au Canada seulement et que l'exportation de produits du Canada peut entreprendre les droits de propriété intellectuelle dans d'autres territoires, y compris les États-Unis d'Amérique.

Restrictions relatives à l'exportation

Aucun acheteur approuvé ni distributeur autorisé ne peut, directement ou indirectement, faire ce qui suit :

- (a) exporter des produits du Canada vers un autre territoire à n'importe quel titre, y compris celui de mandataire d'une autre personne;
- (b) vendre ou transférer autrement des produits à des fins d'exportation du Canada vers un autre territoire;
- (c) vendre ou transférer autrement des produits à toute personne, s'il sait ou soupçonne, ou devrait raisonnablement savoir ou soupçonner, que cette personne répond à l'une des conditions suivantes :
 - (1) elle exportera les produits du Canada vers un autre territoire à n'importe quel titre, y compris celui de mandataire d'une autre personne ;
 - (2) elle vendra ou transférera autrement des produits à des fins d'exportation du Canada vers un autre territoire.

Vérification et inspection

BICL peut, à n'importe quel moment et sans préavis, inspecter et vérifier les dossiers de ventes de tout acheteur approuvé ou distributeur autorisé dans le but de déterminer s'il s'est conformé aux modalités de vente. Chaque acheteur approuvé et chaque distributeur autorisé doivent coopérer entièrement avec BICL et tous les comptables indépendants ou autres personnes dont BICL a retenu les services pour qu'ils effectuent cette inspection ou cette vérification.

Interruption ou restriction des ventes

Si BICL a des motifs raisonnables de croire qu'un acheteur approuvé ou un distributeur autorisé ne s'est pas conformé aux modalités de vente, elle peut révoquer le statut d'acheteur approuvé ou de distributeur autorisé de la personne ou restreindre la quantité de produits que celle-ci peut acheter.

Rapports sur les ventes

Chaque distributeur autorisé doit fournir un rapport à BICL, ou à un tiers désigné par BICL (p. ex., IMS Health) au moment en question, sur toutes ses ventes de produits. Chaque acheteur approuvé accepte que chaque distributeur autorisé fournisse cette information à BICL ou à un tiers désigné par cette dernière. BICL informera à l'occasion les distributeurs autorisés de la forme et de l'échéance de ces rapports. BICL préservera la confidentialité de toute cette information fournie par les distributeurs autorisés et ne l'utilisera que dans le but de déterminer si les acheteurs approuvés et les distributeurs autorisés se sont conformés aux modalités de vente.

Prix

Les prix courants des produits peuvent changer sans préavis. Les produits seront facturés aux prix courants des produits en vigueur à la date d'approbation de la commande de produits. BICL ne fait aucune suggestion relative aux prix de revente. Aucun des prix courants des produits ne comprend la taxe exigible en vertu de la Partie IX de la Loi sur la taxe d'accise (Canada) (TPS) et les autres taxes de vente ou taxes ou droits semblables.

Valeur minimum de commande

La valeur minimum de commande pour les commandes directes de BICL est de 5 000 \$ net. Cette restriction ne s'applique pas aux hôpitaux, aux gouvernements et aux organismes à but non lucratif.

Conditions de paiement

Sauf en cas de mention contraire sur la facture, les conditions de paiement sont de 30 jours net à partir de la date de facturation. Les montants en souffrance peuvent être assujettis à des frais d'administration mensuels spécifiés à l'occasion par BICL.

Garantie

Chaque produit a été formulé, fabriqué et conditionné conformément aux normes rigoureuses de BICL. Toutefois, les conditions ou les circonstances dans lesquelles un produit peut être administré sont indépendantes de la volonté de BICL. BICL garantit la désignation et la qualité des ingrédients de chaque produit et le fait que chaque produit est conforme aux règlements fédéraux sur les aliments et drogues en vigueur au moment de la livraison.

Reconditionnement

BICL n'est pas en mesure de fournir sous aucun prétexte de nouvelles étiquettes, des boîtes vides ou des récipients.

Transport

Toutes les commandes seront expédiées, port payé, par le transporteur choisi par BICL. Si un acheteur approuvé ou un distributeur autorisé souhaite utiliser un mode de transport plus dispendieux que celui choisi par BICL, la différence de prix sera facturée à l'acheteur approuvé ou au distributeur autorisé. Chaque produit est rigoureusement inspecté avant d'être expédié afin d'assurer le bon état de l'emballage et l'exactitude de la commande. BICL ne sera pas tenue responsable si le produit n'est pas livré pour des raisons hors de son contrôle, y compris, mais sans y être limité, des grèves ou des problèmes de fabrication imprévus.

Réclamations en cas de dommages, etc.

Tous les dommages (apparents ou dissimulés), manques, pertes, chapardages, pertes en cours de transport ou envois incorrects de produits doivent être signalés au Centre de gestion des comptes de BICL au 1-800-263-BICL(2425) dans les cinq jours ouvrables suivant la réception afin qu'une autorisation de retour soit donnée avant le retour du produit. Les produits, la quantité et la raison du retour doivent être indiqués sur le bon de livraison à la réception des produits, sinon le transporteur n'acceptera pas la réclamation. Une copie du bon de livraison portant le numéro de la facture doit être incluse avec les produits retournés. Les produits doivent être retournés à BICL au 5180 South Service Road, Burlington (Ontario) L7L 5H4, dans les dix jours ouvrables suivant la date à laquelle la réclamation a été signalée.

Les produits retournés sans les documents mentionnés dans le paragraphe précédent, ou retournés après le délai susmentionné, ne donneront pas droit à un crédit ou ne pourront pas être remplacés et ne seront pas retournés au client.